



CMP-USBDVI10
CMP-USBVGA10
Adaptateur graphique USB
avec connecteur DVI ou VGA



MANUAL

ANLEITUNG

MODE D'EMPLOI

GEBRUIKSAANWIJZING

MANUALE

MANUAL DE USO

HASZNÁLATI ÚTMUTATÓ

KÄYTTÖOHJE

BRUKSANVISNING

NÁVOD K POUŽITÍ

MANUAL DE UTILIZARE

Présentation

L'adaptateur graphique USB König est une solution facile à installer pour connecter un affichage supplémentaire sur votre ordinateur. Vous pouvez connecter un maximum de six adaptateurs sur votre ordinateur.

1. Installation

Dans un premier temps, installez les pilotes **avant** de connecter l'adaptateur graphique USB König sur votre ordinateur.

Insérez le disque sur votre ordinateur et un menu va s'afficher sur votre écran. Sélectionnez l'adaptateur USB vers l'option VGA/DVI pour commencer l'installation. Suivez les instructions sur l'écran et lorsque l'installation est prête, branchez l'adaptateur graphique USB König dans le port USB.

2. Paramètres

Le menu des paramètres sera visible en cliquant sur le symbole en rouge sur l'image.

2.1 Résolution

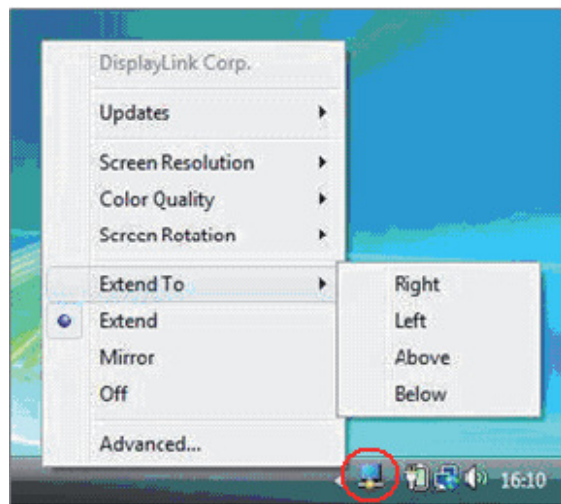
Passez à Résolution de l'écran et sélectionnez la résolution préférée. La profondeur de la couleur peut être sélectionnée à partir du menu Qualité couleur.

2.2 Mode d'affichage

L'adaptateur graphique USB König peut être défini en mode Étendu ou Miroir ou éteint. Dans le menu du mode Étendu, la position de l'écran en mode Étendu peut être choisie.

2.3 Rotation de l'écran

Si l'écran est connecté à l'adaptateur, les informations affichées peuvent être alternées en sélectionnant l'une des options dans le menu Rotation écran.



Déclaration de conformité

Nous,
Nedis B.V.
De Tweeling 28
5215MC 's-Hertogenbosch
The Netherlands
Tél: 0031 73 599 1055
Email: info@nedis.com

Déclarons que le produit :

Nom : Adaptateur graphique König USB2.0 DVI, Adaptateur graphique König USB2.0 VGA

Modèle : CMP-USBDVI10, CMP-USBVGA10

Description : Adaptateur graphique USB2.0 avec connecteur DVI, Connecteur graphique USB2.0 avec connecteur VGA.

est conforme aux normes suivantes :

EMC: EN55022: 2006 ;EN55024: 1998+ A1:2001 + A2:2003

suivant la directive 2004/108/CEE.

's-Hertogenbosch, 22 mai 2008



Mme. J. Gilad
Directeur des Achats